

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2026

CONDAMNER LA DÉRIVE ILLIBÉRALE ET AUTORITAIRE DU GOUVERNEMENT
GÉORGIEN ET RÉAFFIRMER NOTRE SOUTIEN AU DESTIN EUROPÉEN DE LA GÉORGIE
- (N° 2251)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 17

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Grip

ARTICLE UNIQUE

À la fin de l'alinéa 12, substituer aux mots :

« et du 9 juillet 2025 (2025/2024(INI)) »

les mots :

« , du 9 juillet 2025 (2025/2024(INI)) et du 12 mars 2026 (2026/2643(RSP)), ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à actualiser les visas de la proposition de résolution en y intégrant la résolution du Parlement européen du 12 mars 2026 relative au cas d'Elene Khochtaria et des prisonniers politiques sous le régime du parti « Rêve géorgien ».

Ce texte récent constitue une prise de position particulièrement ferme du Parlement européen, qui condamne la détention pour motifs politiques d'opposants, dénonce la répression accrue de la société civile et appelle notamment à la libération immédiate des personnes détenues pour l'exercice pacifique de leurs droits fondamentaux.

Son inclusion permet d'actualiser de la présente résolution en l'inscrivant pleinement dans la continuité des positions les plus récentes adoptées au niveau européen.